

La lettre du

PAYS SOLOGNE VAL SUD

N°12

Hiver 2011

ÉDITO

Le rôle des élus du pays



C'est une évidence que, plus la taille des collectivités territoriales augmente, plus le besoin se fait sentir d'une administration compétente et forte.

La question n'est pas dans la force de cette administration, mais dans la prépondérance qu'elle exerce dans la méthodologie des dossiers, et aussi parfois, malheureusement, dans les décisions qui en découlent.

Et pourtant, une bonne administration, si utile à l'évolution de nos collectivités, ne devrait-elle pas se contenter de guider nos compétences par des propositions concertées, et des transcriptions fidèles de nos décisions ?

Les élus des Pays finiront par ne plus adhérer s'ils continuent à sentir qu'ils ne sont pas respectés, ni dans les orientations, ni dans les conditions de contractualisation. À moins de se résigner à être les exécutants de politiques qui ne sont pas toujours dans leurs préoccupations de proximité.

La réforme des collectivités territoriales, comme beaucoup de réformes, n'a pas eu le courage d'aller au bout de son objet de simplification, souhaitée par ceux qui nous donnent ce mandat irremplaçable, par élection directe, que ne viendra jamais remplacer une quelconque forme de démocratie participative.

Je pense que les deux sont nécessaires, mais dans une plus grande transparence, et je formule des vœux pour que le statut des élus soit le prochain vrai chantier ouvert par nos parlementaires.

Clément OZIEL, Président

SOMMAIRE

Page 2 // Les projets soutenus

Page 3 // Le futur projet de territoire

Page 4 // Un programme Leader efficace

www.pays-sologne-valsud.fr

ACTUALITÉ DU PAYS

Le 3^{ème} Contrat Régional de Pays

Rappelons-nous que le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud est avant tout un territoire de projets. Ce n'est pas un échelon administratif supplémentaire, mais un espace de concertation locale dont l'objet est de fédérer les acteurs locaux dans un programme commun de développement équilibré du territoire.

Le Pays définit sa stratégie qui, après différents échanges, est finalisée et contractualisée avec le Conseil Régional du Centre.

Développement Durable

Le 3^e Contrat est défini comme un Contrat Régional de Développement Durable qui croise les objectifs de la Région en matière d'aménagement et le projet de développement proposé par le Pays.

Ce Contrat 2011-2015 constitue l'armature du programme d'actions pour les 5 années à venir, et est construit autour de 2 blocs de priorités dont le 1^{er} est composé de 7 thématiques, toutes traitées au titre du contrat, et dont la première, le développement économique, souligne l'importance d'un tissu économique dynamique pour la qualité de vie des 45 000 habitants du Pays.

Appel à initiatives

De la dotation globale de 4 570 000 € allouée par la Région pour le financement des

actions retenues au 3^e Contrat, il conviendra de déduire un montant de 10 % réservé à la mise en œuvre de l'Appel à Initiatives de Développement Rural organisé par la Région pendant la durée du contrat. Cet appel à initiatives vise à détecter, susciter et accompagner des initiatives de Développement Rural s'inscrivant dans une démarche partenariale, et portées par une association ou une entreprise privée.

Dynamisme du commerce

Par ailleurs, dans le cadre de l'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce), le Pays, compte tenu des résultats de la dernière étude et des attentes qu'elle a suscitées, a sollicité des aides directes en provenance de l'État (FISAC ou Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de la Région Centre au titre du 3^e Contrat de Pays et du Conseil Général du Loiret.

Souhaitons que le Pays reste un interlocuteur privilégié de la Région pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement du territoire. ■

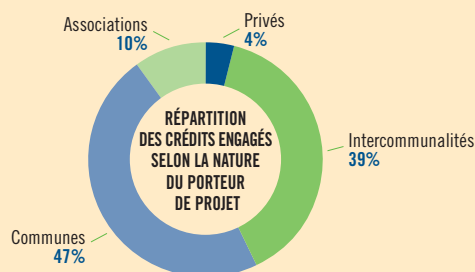
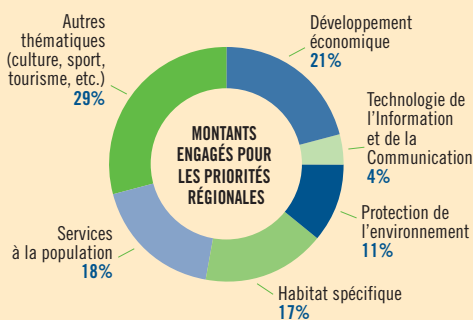
Elysaabeth CATOIRE,
Présidente de la Commission Communication

BILAN (CHIFFRÉ) du 2^{ÈME} Contrat de Pays

Le second Contrat Régional de Pays a rendu possible la réalisation de 139 projets représentant un investissement de plus de 17 millions d'euros sur le territoire pour 4 532 400 € de subventions engagées.

Les collectivités locales ont été les principales bénéficiaires des crédits engagés (86 %).

Le Contrat a également contribué à la création de 75 emplois et à la confortation de 250 emplois sur le territoire.



AGRICULTURE

« Cueillette à la ferme » Sully-sur-Loire

Cette exploitation maraîchère (fruits/légumes/ fleurs) ouverte depuis le 8 mai 2010 offre également le service de « cueillette à la ferme » pour le plus grand plaisir des amateurs de produits d'agriculture hautement raisonnée et très diversifiée. Pour un accueil convivial de ses clients, elle s'est dotée d'un « Hall accueil clients » dont l'inauguration a eu lieu le 30 septembre dernier.

Subvention régionale de 4900 € pour un coût global de 20000 € (pour le local d'accueil).



SPORT

Tennis couvert de Sandillon

Ce projet, dont l'étude a débuté en 95, s'est concrétisé et 2 inaugurations ont eu lieu fin 2010. En octobre une inauguration à caractère sportif, a permis aux joueurs de l'USS Tennis de partager cet événement avec le joueur professionnel montargois Stéphane ROBERT. En novembre suivait l'inauguration officielle en présence d'Isabelle DUBUY présidente de l'USS Tennis. Cette structure répond aux besoins de l'USS Tennis et sera par ailleurs largement optimisée par la pratique de diverses activités sportives des enfants de Sandillon (durant l'inter-classe, après la classe et durant les vacances scolaires).



Subvention de 221 730 € (130 080 € du Conseil Général et 91 650 € du Conseil Régional) pour un coût global de 506 997 €.

CULTURE

Réhabilitation du presbytère de Jouy-le-Potier

Ce bâtiment communal vétuste et complètement hors normes nécessitait une rénovation totale, le projet de création de salles associatives accessibles aux personnes à mobilité réduite et permettant aussi l'accueil de famille en cas de difficulté (incendie par exemple) a orienté les choix de la commune. Ces travaux ont permis de mettre en évidence le mauvais état des structures porteuses. Les services de protection du patrimoine sont intervenus pour modifier certains choix techniques pour la restauration des façades et de la toiture ce qui améliore la qualité visuelle du bâtiment.

Subvention régionale de 30 000 € pour un coût global de 220 000 €.



Flash sur... les architectures du Pays

Le Grenelle de l'environnement s'est fixé pour objectif d'améliorer à terme l'isolation des bâtiments publics et privés pour faire des économies d'énergie.

Comment améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment ancien sans dégrader son identité architecturale ? L'isolation de la toiture (30 % des déperditions) ne pose pas de problème d'esthétique, à la différence des murs (25 % des déperditions). En Sologne les briques et colombages doivent rester apparents, de même que les enduits au mortier de chaux naturelle et sables locaux dans le Val. Cela implique une isolation à l'intérieur des logements et non « par l'extérieur ». Des solutions simples et écologiques existent ⁽¹⁾.

N'oublions pas non plus que le Val est inscrit au Patrimoine de l'Unesco et doit le rester...

Pour faire face à ces enjeux et à ces contraintes, ce qui au bout du compte leur sera profitable, les propriétaires privés ne sont pas seuls : ils disposent depuis 2006 de la Charte Architecturale et Paysagère ; en

outre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'association Maisons Paysannes de France (MPF) sont là pour les aider, dans leurs projets de travaux, à concilier l'exigence d'isolation et le respect du bâti traditionnel. La Fondation du Patrimoine (FDP) peut aussi les appuyer sur le plan financier. ■

Pierre PLISSON – délégué Loiret de Maisons Paysannes de France

CAUE du Loiret : 36, quai du Chatelet – 45000 ORLÉANS

02 38 54 13 98 – contact@caue45.fr

MPF : 02 38 63 08 12 – loiret@maisons-paysannes.org

www.maisons-paysannes.org

FDP : Parc d'activités d'Ingré – 45926 ORLÉANS Cedex 9

02 38 25 25 14 – patrimoine@centre.cci.fr

(1) cf Jean-Pierre OLIVA. L'isolation thermique écologique. Ed. Terre Vivante, 2010.



Rôle et missions du Pays

Un Pays est un territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. En lien avec les forces vives du territoire (acteurs économiques, associations...), ce sont les représentants élus de nos 29 communes et communautés de communes membres qui travaillent et réfléchissent sur une vision du Pays dans lequel ils souhaitent vivre et qui, à travers le Comité Syndical*, élaborent et mettent en place une stratégie d'aménagement du territoire.

Cette stratégie est traduite dans un programme d'actions validé par le Conseil Régional qui soutiendra financièrement les projets. D'autres financements peuvent être apportés (Union Européenne, État, Agence de l'eau, Pôle d'Excellence Rurale, etc.).

La procédure de mise en œuvre comprend plusieurs étapes :

1. La Charte de développement – actualisée en juin 2010.
2. Orientations partagées pour l'action – décembre 2010.
3. Le Programme d'actions – échéance mars-avril 2011.
4. Le Contrat de Pays – signature au 1^{er} semestre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.
5. La mise en œuvre des actions et leur suivi durant 5 ans (2011-2015).

Enveloppe régionale affectée au territoire du Pays : 4 570 000 € sur 5 ans dont 90 % dans le cadre du Contrat de Pays (4 113 000 €) et 10 % pour l'appel à initiatives de développement rural (457 000 €). ■

*Assemblée délibérante constituée par les représentants élus de chaque commune.

LE 3^{ÈME} CONTRAT RÉGIONAL DE PAYS : 12 PRIORITÉS POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE

Les orientations du prochain contrat de pays répondent à la fois aux finalités de développement durable et aux préoccupations locales.

Les orientations retenues conjointement par le Pays et la Région ambitionnent notamment de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
(ORAC, foncier et immobilier d'entreprises, économie sociale et solidaire)

HABITAT ET RÉNOVATION URBAINE
(logement des jeunes et des personnes âgées)

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
(plan isolation du patrimoine des collectivités, éclairage public, autonomie énergétique des exploitations agricoles, filière bois énergie)

QUALITÉ DES PAYSAGES
(valorisation des grands paysages)

TOURISME
(activité de pleine nature, pratiques itinérantes)

CADRE DE VIE
(aménagement urbain)

SERVICES À LA POPULATION
(maison médicale, services aux personnes âgées et handicapées, accueil périscolaire, maison de services publics, le soutien au dernier commerce)

MOBILITÉ
(accessibilité des personnes à mobilité réduite, étude sur les déplacements et étude « Pays à vélo » en lien avec la Loire à Vélo, mode de transport alternatif)

BIODIVERSITÉ
(stratégie territoriale pour la biodiversité, intégration de la biodiversité dans les politiques communales, soutien au projet agricole de maintien de la biodiversité)

ACCÈS À LA CULTURE
(équipement spécialisé)

PRATIQUE DU SPORT
(restructuration des équipements)

AGRICULTURE
(filieres locales, diversification, agritourisme, agriculture biologique)

Document disponible sur
www.pays-sologne.valsud.fr rubrique
Bibliothèque

POUR SOUTENIR DES DÉMARCHES INNOVANTES

La Région Centre lance un appel à initiatives pour le développement rural



Parce que le développement local est une nécessité, la Région Centre souhaite soutenir, aux côtés de l'action des collectivités locales, des initiatives conduites par des individus ou des associations. Nous pensons vraiment utile de valoriser les remarquables mobilisations qui existent déjà.

Seront donc concernés par cette nouvelle intervention régionale, des associations, des acteurs privés, des établissements publics, des collectivités le cas échéant.

Les thématiques sont très diverses : création d'emplois non délocalisables : dans l'agriculture (par exemple pour rapprocher le producteur du consommateur), dans l'artisanat, le tourisme, ou encore l'insertion... Mais aussi l'aide aux services de proximité pour faciliter le quotidien des familles : avec l'accès à l'emploi, aux services liés à l'enfance et l'adolescence, ou encore le lien social avec les personnes âgées...

L'environnement naturel et culturel avec la mise en valeur des ressources locales, du patrimoine bâti identitaire, ou encore du paysage sera également inclus dans ce dispositif.

À l'exclusion des dépenses récurrentes de fonctionnement, de très nombreuses actions pourront être soutenues : mise en réseau, information, sensibilisation, formation, animation, études...

Nous vous invitons donc à déposer vos projets à la Région Centre jusqu'au 15 juin 2011. Pour toutes les modalités, rendez-vous : www.regioncentre.fr rubrique appels à projets ou rubrique bibliothèque. Et bien sûr n'hésitez pas à contacter le Pays Sologne Val Sud pour davantage de renseignements.

Ensemble, contribuons au développement de notre territoire. ■

Marc BRYNHOLE
Conseiller Régional

Michelle RIVET
Conseillère Régionale



Coup de projecteur... sur 2 projets d'entreprises solognotes de la filière bois sélectionnés.

INTERVIEW

La société DUPRE Menuiserie à l'heure du développement durable

Rencontre avec Pascal DUPRE gérant de la SARL « DUPRE MENUISERIE » de Marcilly-en-Villette pour le projet de développement de son entreprise.



Présentez-nous ce qui est novateur dans votre projet.
 Contraint à la remise aux normes de mes installations, j'en profite pour rejoindre la zone artisanale de Marcilly en Villette et installer dans mon nouveau bâtiment un système de recyclage des déchets de production de l'entreprise pour chauffer les locaux. Sur 150 m³ je vais en brûler 90 et avec le reliquat je vais produire des briquettes bois que je compte commercialiser pour les particuliers (à utiliser dans les inserts).

En quoi l'entreprise Dupré s'inscrit-elle dans le développement durable ?

Ce système recycle les déchets de production des machines à bois et permet leur transformation en combustible qui alimente automatiquement la chaudière à bio-masse. En traitant mes déchets sur place et en récupérant d'autres déchets (Panibois) sur la zone artisanale, je participe à la réduction des émissions de CO₂. De plus le système d'aspiration des poussières réduira de manière très importante leur dispersion dans l'air.

Ce nouveau dispositif, va réduire ma facture énergétique. La vente des bûchettes va me procurer des rentrées financières. Au plan humain, il va y avoir une amélioration des conditions de travail, et la possibilité d'accueillir des apprentis en plus grand nombre. Je vais également faire trois nouveaux recrutements de personnels.

Quand allez-vous inaugurer vos nouvelles installations et commencer la vente des bûchettes ?

Monter un tel projet, c'est souvent une course d'obstacles parfois éprouvante. Heureusement que localement (communauté de communes de La Ferté St Aubin, programme européen Leader) j'ai été soutenu, ce qui a convaincu les partenaires institutionnels ou financiers de m'accompagner. Ce dispositif de recyclage des déchets de bois implique un investissement de 111 000 €, le programme Leader en apportant un peu plus de 20 % tout comme la CARSAT. Soyons optimistes, pour les nouveaux locaux parions sur fin 2011. Quant aux bûchettes il est plus raisonnable d'envisager leur commercialisation au premier semestre 2012... ■

Les « Rondins de Sologne », une nouvelle entreprise dynamique

Les projets de création d'entreprises peuvent aussi être financés par LEADER. Illustration avec l'entreprise « Les Rondins de Sologne » de Jouy-le-Potier. Cette entreprise a démarré son activité en juin 2010 avec l'embauche de deux salariés. Elle s'inscrit dans la filière bois locale en transformant du bois de châtaignier en rondins écologiques et copeaux.

Sa création a nécessité un investissement global de 245 800 € HT dont près de la moitié provient de l'acquisition d'une machine à fraiser spécifique. Matériel et bâtiments ont été retenus par le programme LEADER avec l'attribution d'une subvention de 11 400 €. ■

Programme Leader

Depuis 2009, 21 projets ont été retenus. Au total, près de 365 000 € de subventions européennes ont été accordées pour un investissement global de plus de 1,2 million d'euros. ■

Pour tout renseignement, contactez l'équipe technique du GAL :

Aurore MANIEZ ou Iwan LE MERDY - 02 38 46 84 40
www.foretorleans-loire-sologne.com



■ Pays Sologne Val Sud
 ■ Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire



Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran - 45240 Ménestreau-en-Villette

Tél : 02 38 49 19 49 - Fax : 02 38 49 19 59

Email : sologne.val.sud@wanadoo.fr

Site : www.pays-sologne-valsud.fr

Agent de développement : **Yvan Bozec**

Assistante secrétaire : **Nadia Cambou**

(Remplacante de Mélanie Leconte)

Directeur de la Publication : **Clément Oziel**

Rédaction : **Commission Communication du Pays**

Conception & Création : www.enola-creation.fr

Impression : **Imprimerie Nouvelle**

Crédits photos : **IMAS, Pays Sologne Val Sud**

Dépôt légal : **février 2011**

